



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 146 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE, dans les groupes populaires en alphabétisation (alpha pop), on s'est dit qu'on avait des droits : tout le monde a le droit d'apprendre toute sa vie; tout le monde a le droit d'apprendre à son rythme; tout le monde a le droit d'apprendre dans le lieu de son choix; et surtout tout le monde a le droit à l'éducation;

ATTENDU QUE, pour apprendre tout au long de la vie, ça prend des moyens concrets;


ATTENDU QUE les participants pourraient recevoir de l'argent et que cet argent servirait à aider les adultes qui viennent en alpha;

ATTENDU QUE l'aide financière aux participants en alphabétisation servirait : à payer le transport pour se rendre aux activités du groupe d'alpha pop; à payer les frais de garde pour les personnes à charge pendant la participation au groupe; à payer d'autres frais en lien avec la participation au groupe, par exemple des repas, des livres, des cahiers, Internet, des vêtements, des sorties, etc.;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, des résidents du Québec et des participants du Centre d'apprentissage Clé de Saint-Cyprien en collaboration avec le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ), demandons au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de donner l'aide financière aux participants.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup
29 -04- 2010
Date